

Sous la surveillance d'un écologue

Au-delà des études environnementales obligatoires pour ce genre de chantier modifiant le paysage, un écologue a été mandaté par la Collectivité de Corse. Il est chargé de veiller à ce que les travaux aient un impact limité sur les espèces. Les travaux ont débuté avec un démaquisage manuel, moins impactant que les engins pour le paysage. Certains oliviers prélevés vont être entreposés à la pépinière de la Collectivité de Castellucciu.

Ils seront en partie réutilisés sur le chantier une fois le nouveau tracé effectué. « *Le meilleur moyen de ne pas importer d'espèces* », souligne Jean-Baptiste Pieri. Il s'agira également d'équilibrer les très importants mouvements de terre entre déblais et remblais. « *Chaque m³ déplacé sera réutilisé*



sur le site », précise le directeur des investissements routiers du Pumont. Lorsque de tels tracés sont rectifiés, il s'agit d'effacer l'ancienne route à l'aide de la terre déplacée afin d'aider la nature à reprendre plus rapidement ses droits.

GHJ. P.